Entreprise de services aux entrepreneurs et PME

Revenus récurrents, forte rentabilité

ACTIVITÉ

La société propose aux entrepreneurs, indépendants et PME un ensemble de services administratifs qui facilitent la création et la gestion quotidienne de leur activité. Son modèle repose sur des revenus essentiellement récurrents, facturés trimestriellement à une clientèle large et diversifiée, sans dépendance à un client en particulier. En seulement trois exercices, la société a atteint un chiffre d'affaires > 500 000 € (+46 % en 2025) pour une marge d'EBITDA de 52 %, avec une structure légère, peu capitalistique et sans dette bancaire. Une opportunité clé en main, rentable et en pleine croissance, assortie d'un accompagnement du cédant si désiré.

LOCALISATION

Région : Périphérie de Bruxelles (Belgique)

Siège social : Confidentiel — communiqué après signature NDA

CHIFFRES CLEFS

CHIFFRE D'AFFAIRES 2025	CROISSANCE 2025	MARGE D'EBITDA 2025	PERSONNEL
➢ 500 000 €	+46 %	52 %	2 à 3 employés

ATOUTS

✓ Revenus récurrents et prévisibles (facturation trimestrielle)	✓ Modèle peu capitalistique et structure de coûts légère
✓ Clientèle diversifiée	✓ Trésorerie confortable et aucun endettement bancaire
✓ Positionnement différenciant axé sur la qualité de service et l'accompagnement	✓ Fort potentiel de services additionnels auprès de la base de clients
✓ Rentabilité élevée : marge d'EBITDA de 52 % en 2025	✓ Accompagnement du cédant sur 3 ans pour sécuriser la transition

TRANSACTION PROPOSÉE

Type : Vente de 100 % des parts de la société.

Raison : après avoir créé la société et l'avoir amenée en quelques années à un niveau de rentabilité solide, l'actionnaire fondateur souhaite se consacrer à d'autres projets entrepreneuriaux et d'investissement. Il propose d'accompagner le repreneur afin d'assurer la transmission de la relation client et du réseau de partenaires.

Opportunité : Reprise d'une activité rentable, récurrente et en forte croissance, avec une organisation en place et un fonctionnement largement délégable. Le dossier s'adresse notamment aux acteurs des services aux entreprises (fiduciaires, cabinets comptables…) ou à des entrepreneurs recherchant une activité peu capitalistique, avec un potentiel de développement encore inexploité.

PERSONNES DE CONTACT

Vincent Geûens
vincent.geuens@transferius.be
+32 (0) 474 98 09 35

Réginald Henry de Frahan
reginald@hdef.be
+32 (0) 486 89 27 42

Cette présentation a été préparée par TransferiuS en coordination et sur base des informations reçues de la direction. TransferiuS ne peut être tenu responsable des informations car elles ne constituent pas un conseil.

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

dans le cadre de communication d'informations et de négociations précontractuelles

Entre les soussignés

La SRL « TransferiuS » BE0424.608.689, dont le siège est établi rue Pierre Marchand, 12 à Wezembeek-Oppem, travaillant sous la dénomination « Transferius Mergers & Acquisitions », ici valablement représenté par son gérant, Monsieur Vincent Geûens.

ci-après dénommée le représentant du cédant,

Et La société …. dont le BCE est , représentée par, joignable au numéro de téléphone suivant :

ci-après dénommée le candidat acquéreur,

— Les informations qui sont communiquées par le représentant du cédant au candidat acquéreur, sont strictement confidentielles et resteront sa propriété ainsi que celle du cédant. TransferiuS ne peut être tenu pour responsable de l'exactitude des informations.

— Les dites informations ne seront mises à la disposition du candidat acquéreur qu'après la signature du présent document de confidentialité.

— Les parties confirment qu'elles agissent en vertu dudit accord de confidentialité.

— La confidentialité vise toutes les informations, de quelque nature qu'elles soient, communiquées durant les négociations du contrat, verbalement, par écrit ou électroniquement.

— Le candidat acquéreur s'engage à conserver un caractère strictement confidentiel à l'ensemble des informations obtenues de la part du représentant du cédant. À cet égard, le candidat acquéreur ne pourra pas divulguer, de quelque façon que ce soit, à un tiers des informations reçues par le représentant du cédant. Ainsi, il s'abstiendra de divulguer, sauf à ses conseils et banquiers, pour autant que ceux-ci soient tenus par le secret professionnel ou par une obligation de discrétion, le contenu des informations communiquées.

— Le candidat acquéreur s'engage à limiter strictement l'accès aux informations à son personnel salarié et collaborateurs (dont les intérimaires) indispensables au processus d'acquisition, même si ceux-ci participent directement et activement au processus d'achat et sont tenus au secret professionnel.

— Les informations communiquées ne seront en aucun cas reproduites.

— Dans l'hypothèse où il ne souhaite pas poursuivre les négociations, le candidat acquéreur devra renvoyer (ou détruire) l'ensemble des informations reçues ainsi que les copies de celles dont il est en possession.

— Les obligations de confidentialité devront perdurer pour une période de 3 ans.

— En cas de non-respect par le candidat acquéreur de ses obligations de confidentialité sus-indiquées, le représentant du cédant ou le cédant lui-même pourra immédiatement mettre fin aux négociations et sera en droit de demander, pour le compte et au bénéfice du cédant, des dommages et intérêts.

— Le présent accord lie légalement les parties et sortira ses effets également au bénéfice de leurs héritiers, de leurs successeurs ou de tout autre personne impliquée dans le processus d'achat.

— L'éventuelle nullité d'une clause du présent accord n'affectera pas la validité de ses autres clauses. Les parties s'engagent, dans ce cas, à négocier de bonne foi la conclusion d'une nouvelle clause qui poursuivra le même objectif que la clause nulle et aura des effets équivalents.

— Aucun ajout ou modification au présent accord ne sera valable s'il n'a pas été réalisé par écrit.

— Le présent accord est soumis au droit belge et toute contestation, relative à sa validité, son interprétation ou son exécution qui n'a pas pu être réglée à l'amiable entre parties, sera exclusivement soumise au Cours et Tribunaux de Bruxelles.

Le candidat acquéreur,

Fait à , le

Signature :